



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Secrétariat Général
Bureau de la Coordination des Politiques Publiques et de l'appui territorial

RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

La préfète
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'environnement – livre V – titre 1^{er} – articles L. 511-1 et suivants, et titre IV – chapitre 1^{er}, articles L. 541-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets,

DELIVRE

à : **TRANSPORT MCF**

dont le siège est situé : **8 avenue Jean-Antoine Chaptal 48000 Badaroux**

récépissé de sa déclaration reçue le : **02 février 2021**

relative à son activité de transport par route de **déchets non dangereux**

Récépissé n° **2021-002** délivré le **04 février 2021**, à **MENDE (Lozère)**.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de **cinq ans**.

Le présent récépissé de déclaration ne préjuge pas de l'obtention des éventuelles autorisations requises au titre de l'arrêté du 5 décembre 1996 modifié dit arrêté "ADR" : certificats d'agrément des véhicules de transport et certificats de formation spéciale des conducteurs.

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.
Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente (TA de NÎMES) conformément aux dispositions des articles L.514-6 et R514-3-1 du titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général

Thomas ODINOT

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-60-60